

FCP JASMIN 2033
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **39 245 586,132DT** et une valeur liquidative égale à **11 676,759 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement«**FCPJASMIN 2033**» au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement«**FCP JASMIN 2033**» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement«**FCP JASMIN 2033**» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**».

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque «**FCP JASMIN 2033**».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, **le 31 mars 2026**

**Le Commissaire aux Comptes :
ASLAM KARAM ELHAJ SALAH**

FINENGY EXPERTISE TUNISIE

BILAN
ARRETE AU 31/12/2025
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	26 228 596	21 467 692
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	18 812 713	12 768 766
Obligations et valeurs assimilées	7 415 884	6 196 358
Titres des Organismes de Placement Collectif	-	2 502 568
Autres Valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	13 056 361	33 035 868
Placements monétaires	13 055 987	33 035 585
Disponibilités	374	283
AC3- Créances d'exploitation	52 234	100
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	39 337 192	54 503 660
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	86 409	123 682
PA2- Autres créditeurs divers	5 197	128 602
TOTAL PASSIF	91 606	252 284
ACTIF NET		
CP1- Capital	37 227 541	50 489 349
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	2
Sommes distribuables de l'exercice	2 018 044	3 762 024
ACTIF NET	39 245 586	54 251 375
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	39 337 192	54 503 660

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2025
(Exprimé en dinars)

	<u>Au 31/12/2025</u>	<u>Au 31/12/2024</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	1 483 189	397 061
Dividendes	937 234	338 195
Revenus des obligations et valeurs assimilées	545 955	58 865
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 502 613	3 759 421
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	2 985 802	4 156 482
CH 1- Charges de gestion des placements	296 414	340 429
REVENU NET DES PLACEMENTS	2 689 389	3 816 053
CH 2- Autres charges	47 721	54 030
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 641 668	3 762 024
Régularisations du résultat d'exploitation	(623 624)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2 018 044	3 762 024
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	623 624	-
Variation des plus (ou moins) values – potentielles sur titres	3 354 004	513 574
– Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	647 409	(14 823)
– Frais de négociation de titres	(32 477)	(44 280)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 610 604	4 216 495

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2025**

	<u>Au 31/12/2025</u>	<u>Au 31/12/2024</u>
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	6 610 604	4 216 495
a- Résultat d 'Exploitation	2 641 668	3 762 024
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 354 004	513 574
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	647 409	(14 823)
d- Frais de négociation de titres	(32 477)	(44 280)
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(3 762 025)	(3 872 480)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(17 854 368)	-
a- Souscriptions	50 800 606	22 225 493
_ Capital	46 258 342	22 225 493
_ Régularisation des sommes non distribuables	3 028 531	-
_ Régularisation des sommes distribuables	1 513 733	-
b- Rachats	(68 654 974)	(22 225 493)
_ Capital	(62 808 751)	(22 225 493)
_ Régularisation des sommes non distribuables	(3 708 867)	-
_ Régularisation des sommes distribuables	(2 137 357)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(15 005 789)	344 015
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- En début d'exercice	54 251 375	53 907 361
b- En fin d'exercice	39 245 586	54 251 375
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début d'exercice	5 000	5 000
b- En fin d'exercice	3 361	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	11 676,759	10 850,275
AN6- TAUX DE RENDEMENT	14.55%	8,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP JASMIN 2033** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 07 février 2023, sous le N° 02-2023.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 parts de 10 000 DT chacune.
Le capital à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 37 227 541 DT.

Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution le 21 février 2023.

FCP JASMIN 2033 est destiné aux investisseurs acceptant un risque modéré, qui cherchent les avantages de la gestion collective, tout en bénéficiant d'une croissance à long terme du montant investi sur un horizon connu d'avance qui s'étend jusqu'à l'échéance du fonds.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP JASMIN 2033 est un fonds distribuable, les sommes distribuables doivent être intégralement distribuées chaque année.

Les dividendes sont exonérés de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le dépositaire de ce fonds est la banque l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE S.A.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **26.228.596DT** et se détaille comme suit :

Portefeuille-Titres	31/12/2025	31/12/2024
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	18 812 712	12 768 766
Obligations et Valeurs assimilées	7 415 884	6 196 358
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 502 568
Total	26 228 596	21 467 692

Par ailleurs le détail du portefeuille titres se présente comme suit :

Détail du portefeuille titres au 31/12/2025					
Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
TN0003400058	AMEN BANK	21 500	795 500	1 069 389	2,72%
TN0003600350	ATB	43 000	136 332	163 400	0,42%
TN0004700100	ATL	32 000	134 922	195 200	0,50%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	16 075	665 908	1 073 054	2,73%
TN0003100609	BNA	72 000	874 506	867 168	2,21%
TN0001800457	BIAT	11 500	1 039 437	1 270 670	3,24%
	CARTHAGE				
TN0007400013	CEMENT	110 000	216 800	205 700	0,52%
TN0007410012	ENNAKL AUTO	25 000	265 730	376 625	0,96%
	ONE TECH				
TN0007530017	HOLDING	410 000	3 795 077	3 589 550	9,15%
TN0005700018	PGH	210 000	2 656 437	3 850 560	9,81%
TN0007610017	SAH	105 000	1 055 281	1 449 420	3,69%
TN0001100254	SFBT	186 000	2 222 443	2 328 534	5,93%
TN0002600955	STB	23 000	80 749	93 426	0,24%
TN0002100907	TLF	69 500	959 206	2 280 017	5,81%
Sous Total 1			14 898 327	18 812 712	47,94%
Obligations et Valeurs assimilées					
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	300 000	307 932	0,78%
TN00U20VQYS5	EMP NAT 2022 TR1 CB TV	10 000	800 000	836 080	2,13%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2024 TR3 CB TV	20 000	2 000 000	2 044 521	5,21%
TNAO0T7V1X56	EMP NAT 2023 TR4 CB TF	10 000	1 000 000	1 005 155	2,56%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	15 000	1 500 000	1 583 165	4,03%
TN4SCYEXIVYX	TLF 2024-2	20 000	1 600 000	1 639 031	4,18%
Sous Total 2			7 200 000	7 415 884	18,90%
Total Général			22 098 327	26 228 596	66,83%

Les mouvements en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

	Cout d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins- values latentes	Valorisation fin d'exercice	Plus ou moins- values réalisée
Solde au 31/12/2024	20 710 953	196358	560 381	21 467 692	
Entrées de l'exercice	7908 399	-	-	7 908 399	
Actions et droits rattachés	5 208 399			5 208 399	
Obligations et valeurs assimilés	2700 000			2700 000	
Titres des Organismes de Placement Collectif					
Sorties de l'exercice	(6 521 025)	19 526	3 354 004	(6 521 025)	
Actions et droits rattachés	(2 520 794)			(2 520 794)	
Obligations et valeurs assimilés	(1500 000)			(1500 000)	
Titres des Organismes de Placement Collectif	(2 500 231)			(2 500 231)	
Variation des intérêts courus		19 526		19 526	
Variation des plus ou moins- values latentes			3 354 004	3 354 004	647 409
Solde au 31/12/2025	22 098 327	215 884	3 914 385	26 228 596	647 409

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025 à 13.056.361DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	% de l'actif Net
a - Placements monétaires	13 055 987	33,267%
Placements en pension livrée	1 000 074	2,548%
Intérêts courus sur Placements en pension livrée	583	0,001%
Placement en Bons de trésor CT	-	0,000%
Intérêts courus sur Placement en Bons de trésor CT	-	0,000%
Placement en Certificats de dépôt	4 468 288	11,385%
Placement en Dépôt à terme	-	0,000%
Intérêts courus sur Dépôt à terme	-	0,000%
Placement en Dépôt à vue	7 548 457	19,234%
Intérêts courus sur Dépôt à vue	38 585	0,098%
	-	0,000%
b - Disponibilités	374	0,001%
Avoirs en banque	374	0,001%
Somme à l'encaissement	-	0,000%
Total	13 056 361	33,27%

Par ailleurs le détail des placements monétaires se présente comme suit :

Détail des placements monétaires au 31/12/2025

Code ISIN	Titre	Taux	Coût total	Tombée	Valorisation	% Actif Net
Pensions Livrées			1 000 074		1 000 657	2,55%
	PL 6.99% 19012026/EMP NAT 2024 T3	6,99%	1 000 074	19/01/2026	1 000 657	2,55%
Certificats de dépôt			4 500 000		4 468 288	11,39%
TNKYCADYS3G3	CD 04022026 BNA 8.24%	8,24%	2 000 000	04/02/2026	1 987 689	5,06%
TNI08LJPK5G8	CD 17022026 BTL 8.26%	8,26%	2 000 000	17/02/2026	1 982 980	5,05%
TNN9A2F9KQT7	CD 28012026 ATB 7.99%	7,99%	500 000	28/01/2026	497 619	1,27%
Dépôt à vue			7 548 457		7 587 042	19,33%
		-	7 548 457	-	7 587 042	19,33%
Total Placements Monétaires			13 048 531		13 055 987	33,27%

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **52.234** DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dénouement vente	52 099	-
Frais à la charge du gestionnaire	136	100
Total	52 234	100

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **86.409**DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération à payer au gestionnaire	19 704	80 777
Rémunération à payer au dépositaire	66 705	42 905
Total	86 409	123 682

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2025 à 5.197DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Redevances CMF	3 312	4 589
Dénouement achat du 30/12	-	124 013
Retenues à la source	1 885	-
Total	5 197	128 602

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital Initial	
Montant	50 489 349,326
Nombre de titres	5 000
Nombre actionnaires	27
Souscriptions réalisées	
Montant	46 258 341,809
Nombre de titres souscrits	4 581
Nombre actionnaires nouveaux	4
Rachats effectués	
Montant	(62 808 750,575)
Nombre de titres rachetés	(6 220)
Nombre actionnaires sortants	9
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 354 003,918
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	647 409,226
Frais de Négociation de titres	(32 476,976)
Réguls des résultats incorporés à la VL	(680 335,220)
Réguls des résultats exercices antérieurs	(0.349)
Capital 31/12/2025	
Montant	37 227 541,159
Nombre de titres	3 361
Nombre actionnaires	22

Libellé	Mouvement sur le Capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période	50 489 349,326	50 489 349,326
Souscriptions de la période	46 258 341,809	46 258 341,809
Rachats de la période	(62 808 750,575)	(62 808 750,575)
Autres Mouvements	3 288 600,599	5 306 645,572
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 354 003,918	3 354 003,918
Plus ou moins-values réalisées sur titres	647 409,226	647 409,226
Frais de négociation	(2 476,976)	(32 476,976)
Réguls des résultats incorporés à la VL	(680 335,220)	(680 335,220)
Réguls des résultats exercices antérieurs	(0.349)	(0.349)
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		1,055
Sommes Distribuables de l'Exercice		2 018 043,918
Capital Fin de période au 31/12/2025	37 227 541,159	39 245 586,132

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de **2.018.045** DT, il se détaille ainsi :

Désignation	Au 31.12.2025
Résultat Distribuable de l'exercice	2 018 044
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	1
Total	2 018 045

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, présente un solde de **1.483.189** DT au 31 décembre 2025.

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Dividendes	937 234	338 195
Revenus Obligations et Valeurs assimilées	545 955	58 865
Total	1 483 189	397 061

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant de la date de souscription au 31.12.2025 à 1.502.613DT se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Revenus des Prises en Pension Livrée	303 627	2 151 554
Revenus Dépôt à terme	363 629	1 254 192
Revenus Certificat de dépôt	723 613	156 819
Revenus Bons de trésor CT	-	99 795
Revenus des dépôts à vue	111 745	97 061
Total	1 502 613	3 759 421

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période clôturée au 31.12.2025 à 296.414DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	272 614	316 629
Rémunération du dépositaire	23 800	23 800
Total	296 414	340 429

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période la période clôturée au 31.12.2025 à 47.721DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Redevance CMF	45 817	53 215
Commissions/Dividendes	1 889	805
Impôts et taxes	15	10
Total	47 721	54 030

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
Revenus des placements	888,367	831,296
Charges de gestion des placements	(88,192)	(68,086)
Revenus nets des placements	800,175	763,211
Autres produits	-	-
Autres charges	(14,199)	(10,806)
Résultat d'exploitation (1)	785,977	752,405
Régularisation du résultat d'exploitation	(185,547)	-
Sommes distribuables de l'exercice	600,430	752,405
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	185,547	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	997,918	102,715
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	192,624	(2,965)
Frais de négociation	(9,663)	(8,856)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1 366,427	90,894
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 966,856	843,299
Droits d'Entrée	-	-
Droits de Sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1 180,880	90,894
Régularisation du résultat non distribuable	(202,420)	-
Sommes non distribuables de l'exercice	978,459	90,894
Distribution Dividendes	752,405	774,496
Valeur liquidative	11 676,759	10850,275
Charges de gestion/ actif net moyen	0,63%	0,63%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,32%	6,96%

5-2 Rémunération du gestionnaire

MAXULA BOURSE assure la gestion du fonds FCP JASMINES 2033 moyennant une commission de gestion de 0.5 % HT par an de l'actif net du FCP JASMINES 2033. Le calcul des frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative de FCP JASMINES 2033. Le règlement effectif de la société MAXULA BOURSE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois. La commission de gestion couvrira notamment les honoraires du commissaire aux comptes ainsi que les dépenses de promotion et de publicité.

5-3 Rémunération du dépositaire

L'ARAB TUNISIAN BANK est désignée dépositaire des actifs du FCP JASMINES 2033. En rémunération de ses services de dépositaire, L'ATB perçoit une commission annuelle globale hors taxes égale à 0,1% de l'actif net du FCP JASMINES 2033 avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 20 000 DT HT par an. Cette commission est calculée quotidiennement et versée annuellement dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque année.